



Licenciement dans la police nationale comme stagia

Par Visiteur

J'ai été mise à fin de stage en février 2008. De 2006 à 2007, j'ai intégré l'école de police ou j'ai été très bien classé et eu un très bon comportement. J'ai fait un stage ou j'ai été très bien apprécié. En 2007, j'ai intégré pour ma période de stage un commissariat de police ou j'ai subi un harcèlement moral. Je ne savais plus se que je devais faire. J'ai demandé à changer de service mais on m'a bloqué. On a tous fais pour que je sois dégouté de ce métier que j'aimais. J'ai donc afin de pouvoir rebondir et ne pas rembourser la formation, trouvé un accord avec mon ancien chef pour être mise à fin de stage. A cette période j'étais en dépression et on à abusé de mes choix. Quels sont mes recours pour retrouver mon poste de gardien de la paix?

Par Visiteur

Cher monsieur,

é. On a tous fais pour que je sois dégouté de ce métier que j'aimais. J'ai donc afin de pouvoir rebondir et ne pas rembourser la formation, trouvé un accord avec mon ancien chef pour être mise à fin de stage.

Qu'appelais vous être "mis en fin de stage" pour ne pas rembourser la formation?
Dans quelles circonstances cet acte a eu lieu?

Très cordialement.

Par Visiteur

Ben sa me parait claire pourtant?!j'ai été mis à fin de stage en tant que gardien de la paix stagiaire de la police nationale. Oui j'éte en dépression et en arrêt maladie. Je ne savais plus se que je devais faire. Javais peur de voir mes responsables. Si je demissionnais de la police je n'avais pas le droit au chômage et il fallais que je rembourse les frais de scolarité de 15000 euros! je n'en pouvais plus et de comme un accord avec la hierarchie j'ai été licencié. Mais j'étais en dépression à se moment et je me suis fais avoir car maintenant on ma volé mon métier!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ben sa me parait claire pourtant?!j'ai été mis à fin de stage en tant que gardien de la paix stagiaire de la police nationale. Oui j'éte en dépression et en arrêt maladie. Je ne savais plus se que je devais faire. Javais peur de voir mes responsables. Si je demissionnais de la police je n'avais pas le droit au chômage et il fallais que je rembourse les frais de scolarité de 15000 euros! je n'en pouvais plus et de comme un accord avec la hierarchie j'ai été licencié. Mais j'étais en dépression à se moment et je me suis fais avoir car maintenant on ma volé mon métier!

Malheureusement, j'ai bien peur que vous ne puissiez pas faire grand chose. En effet, il est très difficile d'obtenir la nullité d'une démission par exemple, en cherchant à démontrer que la démission a été donné d'une manière irréfléchie, ou parce que la personne souffrait de dépression.

Ici, il ne s'agit même pas d'une démission mais d'une révocation: Dans la mesure où la révocation ne suppose nullement votre accord, le fait que vous étiez en dépression n'a aucune incidence sur la validité de la révocation.

En conséquence, vous ne pouvez à mon sens rien chercher à obtenir.

Très cordialement.